



Communiqué de presse

#Baromètre / #Artisanat / #Bâtiment / #Travail / #Santé / #Stress / #Epuisementprofessionnel

Baromètre ARTI Santé BTP (4^e édition)

Santé des artisans du BTP : la dégradation s'accélère

39% des chefs d'entreprise se disent en mauvaise santé (+10 points en un an). Ils souffrent de stress et d'un rythme de travail trop intense.

Paris, le 15 mai 2018 - La [CAPEB](#), [la CNATP](#), et le pôle d'innovation [IRIS-ST](#) dévoilent aujourd'hui le 4^e baromètre ARTI Santé BTP, enquête nationale de référence sur les conditions de travail et la santé des artisans du BTP. Malgré un vrai regain d'optimisme quant à leur business, l'état de santé des dirigeants d'entreprise artisanale s'est nettement détérioré (10 points en un an). Ainsi, 39% des artisans s'estiment en mauvaise santé. En cause, des rythmes de travail très intenses, des charges administratives importantes et des contraintes de délais qui génèrent du stress. Autre point noir, un suivi médical insuffisant, notamment chez les plus jeunes.



L'état de santé des artisans du BTP se détériore malgré un regain d'optimisme

Cette 4^e édition du baromètre, menée auprès de 2 222 artisans du BTP, confirme les tendances inquiétantes mises en évidence par les éditions 2015 et 2016. L'année 2017 est ainsi notamment marquée par une nouvelle détérioration de l'état de santé des artisans du BTP qui sont 39% à se déclarer en mauvaise santé, contre 29% en 2016.

Pourtant, les chefs d'entreprise artisanale n'ont jamais été aussi optimistes : 50% se disent confiants vis-à-vis de l'avenir de leur activité (contre 30% en 2016) et ils sont 60% à avoir observé une progression de leur activité en 2017. De plus, ils se sentent de moins en moins isolés : **35% affirment se sentir isolés, une baisse de 5 points par rapport à l'année précédente.** Malgré cela, leur état de santé marque le pas.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, déclare : « *Malgré leur optimisme certain, les artisans du BTP souffrent et les voyants sont au rouge en ce qui concerne leur état de santé. Notre baromètre ARTI Santé met en évidence un phénomène de « contre coup » lié au redémarrage de l'activité dans le secteur du bâtiment. Il faut reconstituer la trésorerie et les marges ne sont pas encore significatives. A cela s'ajoute la difficulté de recrutement de personnel qualifié pour assurer les chantiers. Les artisans sont ainsi stressés et surmenés, ce qui se répercute sur leur vie personnelle et leur hygiène de vie.* »

Parmi les multiples conséquences de cette dégradation de leur état de santé, les chefs d'entreprise artisanale du BTP sont 68% à déclarer souffrir de douleurs musculaires. Cependant ces dernières sont en constante baisse (-10% depuis 2015) ce qui montre que les artisans adaptent de plus en plus leur manière de travailler afin de limiter les contraintes physiques. A cela s'ajoutent la fatigue - **52% des artisans souffrent de fatigue importante** (50% en 2016) - et les troubles émotionnels : **24% éprouvent de la nervosité, de l'irritabilité et des angoisses** (23% en 2016).

Un rythme de travail toujours très soutenu

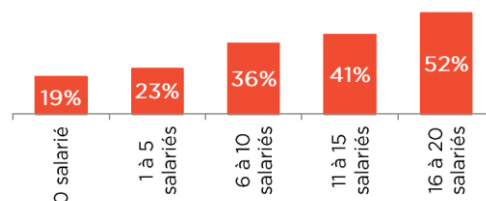
L'année 2017 marque une nouvelle intensification des rythmes de travail hebdomadaire des dirigeants : **63% des artisans travaillent plus de 50 heures par semaine dont 24% plus de 60 heures.**

On constate qu'un écart se creuse dès lors que les entreprises ont plus de 5 salariés : les dirigeants de 6 à 10 salariés, de 11 à 15 et de 16 à 20 salariés sont respectivement 36%, 41% et 52% à travailler plus de 60 heures par semaines ; contre 19% pour les dirigeants travaillant seuls. Cependant, ils arrivent plus facilement à s'octroyer des congés de plus longue durée que les dirigeants n'ayant pas de salariés ou de 1 à 5 salariés.

Point positif malgré ce rythme de travail très soutenu, 47% des artisans exercent une activité extraprofessionnelle.

Répartition des chefs d'entreprise travaillant plus de 60 heures par semaine en fonction du nombre de salariés dans l'entreprise

Un rythme de travail hebdomadaire plus accru pour les entreprises de plus de 5 salariés

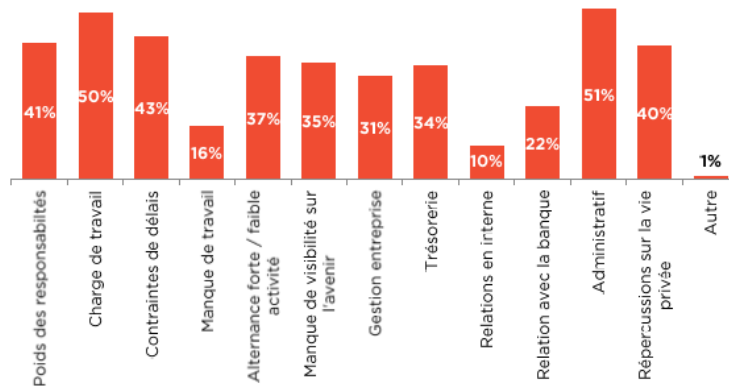


Françoise Despret, Présidente de la Chambre nationale de l'artisanat, des travaux publics et paysagistes (CNATP), commente : « *Nos activités sont très exigeantes en terme de travail. En plus de devoir absorber le redémarrage de l'activité et les contraintes liées aux difficultés de recruter du personnel qualifié, nous devons assumer la charge de démarches administratives lourdes, ce qui ajoute au stress. Cela a également comme conséquence que la vie professionnelle empiète trop souvent sur la vie personnelle. Cette étude doit être un déclic pour les pouvoirs publics afin qu'ils orientent leurs politiques vers un allègement notable de la charge administrative des petites entreprises.*

Un niveau de stress élevé

Les artisans du BTP souffrent également de stress au travail : 58% déclarent qu'ils sont souvent voire très souvent stressés. En cause, le poids des démarches administratives, la charge de travail, les contraintes de délais et le manque de repos. Ce stress, qui impacte la qualité de sommeil des artisans, les expose à un risque accru d'épuisement professionnel. Ils sont ainsi 37% à déclarer avoir subi ou frôlé un burn-out.

Répartition des principales causes de stress



Patrick Liébus, Président de la CAPEB, déclare : « En plus du travail sur les chantiers, la charge administrative excessive pèse lourdement sur les artisans du BTP et occasionne un stress toxique. Il est urgent et essentiel d'alléger cet aspect de leur quotidien, au lieu de quoi, on veut leur imposer de nouvelles tâches telles que le prélèvement de l'impôt à la source. Je souhaite que les résultats de notre baromètre puissent créer un électrochoc et conduire à un choc de simplification. »

Le suivi médical fait défaut

Le suivi médical des artisans du bâtiment reste quasi inexistant : seuls 13% des artisans sont suivis médicalement pour leur activité professionnelle. De plus, 51% d'entre eux consultent leur médecin généraliste à de très rares occasions, voire jamais. Ce phénomène est nettement plus marqué chez les jeunes (moins de 31 ans), qui sont seulement 25% à consulter leur médecin. La principale raison invoquée est le manque de temps (27% des répondants) mais ils sont aussi nombreux à ne pas en ressentir le besoin (13%). Ce constat inquiétant montre qu'un travail de sensibilisation doit être effectué auprès des artisans pour les inciter à être davantage dans la prévention. Consulter régulièrement peut permettre, en effet, de détecter et de prendre en charge efficacement d'éventuelles pathologies.

Dans ce sens, la CAPEB a conclu un partenariat avec GARANCE qui apporte une assistance téléphonique aux artisans (conseils et informations dans les domaines de la vie courante en matière de santé) et propose aussi différents services en cas de coups durs.

L'IRIS-ST a publié un mémo intitulé « artisans et stress au travail » à destination des chefs d'entreprises.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, déclare : « Nous défendons le principe d'un suivi régulier, annuel et pris en charge pour les chefs d'entreprise artisanale du bâtiment. Puisque le RSI est entré dans le régime général de sécurité sociale, la question doit être sérieusement étudiée. Les résultats inquiétants de ce baromètre doivent servir de base pour initier des actions en conséquence. »

LES GRANDES EVOLUTIONS A RETENIR

Les points alarmants :

- Dégradation nette de l'état de santé : 39% des artisans se déclarent en mauvaise santé (+10 points en 1 an, +21 en 3 ans)
- Les rythmes de travail s'intensifient : 63% des artisans travaillent plus de 50h par semaine (60% en 2016) et 24% plus de 60h (23% en 2016)
- La fatigue augmente : 58% des artisans se sentent assez fatigués, voire beaucoup (+2 points en 1 an)
- Le manque de sommeil pèse de + en + lourdement : 75% des artisans estiment que leur manque de sommeil a des répercussions sur leur activité (contre 54% en 2016 soit + 21 points en 1 an)
- Le niveau de stress est constant : 58% des artisans sont souvent ou très souvent stressés
- Le taux élevé de *burn out* est stable : 37% des artisans ont subi ou frôlé un *burn out*

Les points positifs :

- Un net regain d'optimisme (augmente plus vite que la reprise économique) : 50% des artisans sont optimistes concernant l'activité de leur entreprise (contre 30% en 2016, soit +20 points)
- Léger recul des TMS : 68% des artisans souffrent de douleurs articulaires ou musculaires (70% en 2016 et 79% en 2015)
- 47% des artisans exercent une activité extraprofessionnelle.
- Un sentiment d'isolement qui recule : 35% des artisans ont le sentiment d'être isolés (contre 40% en 2016)

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :

- 350 784 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***
- 685 396 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment
- 63 000 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent :

- 74 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au Répertoire des métiers.

** Ce chiffre (350 784) ne comprend pas les 129 899 auto-entrepreneurs inscrits au RSI, dont les 96 708 ayant déclaré un CA selon l'ACOSS

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2015 »

La CAPEB est aussi sur Twitter : https://twitter.com/capeb_fr

À propos de la CNATP :

Créée en 1993, la Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités. (www.cnatp.org)

On compte

- 61179 entreprises de Travaux publics et de Paysage. 92,6 % de ces entreprises sont artisanales (moins de 20 salariés).
- 31663 entreprises sont Travaux publics soit 91,74 % du secteur,
- 25690 entreprises sont Paysagistes soit 96,34 %.
- Les effectifs salariés des entreprises de Travaux publics de moins de 20 salariés sont de 76077.

À propos d'IRIS-ST :

Créée en 2007 par la CAPEB et la CNATP, l'IRIS-ST est le pôle d'innovation Santé-Sécurité de l'Artisanat du BTP, label attribué par l'Etat. Sa mission est d'améliorer les conditions de travail des artisans du BTP par la mise à disposition d'outils et de solutions adaptés (sensibilisation, recherche, actions partenariales...).

Pour en savoir plus : www.iris-st.org.

Contacts presse

Hopscotch : Marylou Pernaut - Tél : 01 55 78 23 87- mpernaut@hopscotch.fr

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr